

<http://histoire-des-arts.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article346>



Épreuve de l'enseignement de spécialité arts de la classe de terminale de la voie générale - session 2021

- PÉDAGOGIE - Évaluation et socle commun -
Date de mise en ligne : mardi 20 octobre 2020

Copyright © Histoire des arts académie de Rouen - Tous droits réservés

L'épreuve est organisée en deux parties consécutives. Elle prend appui sur un dossier consistant en deux portfolios numériques préparés et apportés par le candidat, et visant à refléter son appropriation personnelle du programme, ainsi qu'un dossier imprimé comprenant un document de synthèse.

Un entretien avec le jury permet de vérifier, à partir de questions ouvertes posées par celui-ci, les acquis du candidat en histoire des arts, ses compétences méthodologiques et critiques, son expérience personnelle des oeuvres, ainsi que d'approfondir la réflexion sur l'un ou l'autre des deux portfolios.

Le candidat constitue en tout deux portfolios, portant chacun sur l'une des trois questions du programme limitatif, l'ensemble formant son dossier. Chaque portfolio peut prendre plusieurs formes ou formats numériques au gré du candidat :

- ▶ diaporama ;
- ▶ séquence vidéo, etc. Le candidat veille à ce que les formats choisis soient lisibles par un logiciel courant

Le dossier est transmis au jury sur une clé USB au plus tard quinze jours avant l'épreuve qui permettra de le visionner à partir d'un ordinateur. Cette clé USB ne comprendra aucun autre fichier que les deux portfolios clairement identifiés. Lors de l'épreuve, le candidat est également muni, outre une copie de la clé USB, d'un dossier imprimé comprenant.